Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260429-09_04_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 23 avril 2026 **Date d'affichage** : 23 avril 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **15**
Absents excusés **0**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, ROCABOIS Danielle, BAJSAROWICZ Olivier, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, JUHEL Céline, ENGRAND Pierre.

Était absent excusé : *néant*

Secrétaire de séance : Anthony RONDEL

09-04-2026 : CCAS -DESIGNATION DES MEMBRES

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il est procédé à la désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal décide :

- de fixer à 16 le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS, répartis à parité entre membres élus et membres nommés.

Sont élus en qualité de membres du conseil d'administration du CCAS :

- François YU-YUENG
- Danielle ROCABOIS
- Patrick BOURGOIS
- Aurélie ERHEL
- Coralie LEFFONDRÉ
- Olivier BAJSAROWICZ
- Aurélie PERONNO
- Marine POILVERT

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Mairie de TRÉDANIEL - 2 rue des tilleuls – 22510 TRÉDANIEL
tél. : 02 96 73 41 32 - mail : secretariat@mairie-tredaniel.fr